Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-212203756-20260203-D2026_03-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
COMMUNE DE TRESSIGNAUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 janvier 2026

N° D2026-03

L'an deux mille vingt-six, le 27 janvier, à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de Tressignaux,** après convocation légale du 20/01/2026, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire en mairie de Tressignaux, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc GUÉGAN, Maire.**

Présents : GUÉGAN Jean-Luc, JOUSSE Fabien, CADIO Thierry (19h20), BLOUIN Xavier, GAUDIN Marie-Rose, LE CALVEZ Marie-Madeleine, LUCAS Roland, AOUNE Horida, ROSSIGNOL Aurélie, PUILLE Maryse.

Nombre de conseillers en exercice : 13 **Nombre de présents :** 10 **Procuration :** 0

Secrétaire de séance : AOUNE Horida

DIAGNOSTICS VENTE DE LA MAISON COMTE

La réalisation de diagnostics étant obligatoire lors de la cession d'un bien immobilier, 3 devis ont été remis :

- Devis du Cabinet Paturel en date du 15/01/2026,
- Devis de Saint-Brieuc Diagnostic D en date du 26/01/2026
- Devis de Trégor Diagnostic en date du 09/01/2026

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- Décide de retenir le cabinet Paturel en précisant qu'il ne souhaite pas retenir l'option DPE pour un montant de 492.92 euros HT ; un nouveau devis sera demandé pour valider cette décision.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette décision

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSENTION
10	10	0	0

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Le Maire
Jean-Luc GUÉGAN